Impôt et investissement

Quelle relation peut exister entre ces deux indicateurs économiques?

Définition de l’impôt

- Un impôt est un prélèvement effectué par voie d'autorité et destiné à alimenter le budget d'une collectivité, notamment, état, province, région, département, commune. Il est également utilisé pour mener une politique de redistribution des richesses.
- L’impôt est la somme payée par un travailleur ou une entreprise, en fonction de ses revenus, à un gouvernement. Cet argent sera ensuite utilisé par l’État pour payer ses dépenses et offrir des services à la population.

Définition de l'impôt

- Ce *sont des impositions parmi les prélèvements publics, les prélèvements qui ne sont pas de redevances pour les services rendus.*
- La définition des redevances pour *services rendus comporte 2 éléments*

Définition de l'impôt

- *Somme demandées à des usagers en vue de couvrir les charges d'un service public déterminé ou les frais d'établissement et d'entretien d'un ouvrage public qui trouve sa contrepartie directe dans les prestations fournies par le service ou dans l'utilisation de l'ouvrage.*
- Il faut qu'il y ait *une corrélation entre le montant de la redevance et le coût réel du service rendu.* Mais le montant de la redevance ne doit pas être nécessairement l'exact équivalent du service rendu

Distinction entre la taxe fiscale et les impôts

- *La taxe fiscale est un prélèvement obligatoire perçu au profit de l'Etat, des collectivités locales, à raison d'un service public sans que son montant soit en corrélation directe avec le coût du service.* Ex. distinction entre la taxe et la redevance pour la collecte des ordures ménagères. S'il s'agit d'une taxe, le montant est forfaitaire et n'a pas de rapport avec le coût du service et est payé par tous y compris ceux qui n'en bénéficient pas. S'il s'agit d'une redevance, le montant est proportionnel

Distinction entre la taxe fiscale et les impôts

- *L'impôt* est un *prélèvement pécunier ayant un lien avec le fonctionnement du service public, sans contrepartie déterminée, en vue d'assurer le financement des charges publiques de l'Etat et des collectivités locales.*

Théories sur l'impôt

- Pour la pensée libérale classique, l'impôt est nécessaire, quitte à respecter certains critères d'efficacité et de justice.
- " Les sujets d'un État doivent contribuer au soutien du gouvernement ", soutenait Adam Smith (1723-1790). Frédéric Bastiat (1801-1850) concourt : " Si l'impôt n'est pas nécessairement une perte, encore moins est-il nécessairement une spoliation. " Comme paiement d'un service public équivalent reçu en échange, l'impôt est tout à fait défendable

Théories sur l’impôt

Selon Jean-Baptiste Say (1767-1832), " le meilleur de tous les impôts est le plus petit " Mais l’impôt est productif quand il sert à " créer des communications, creuser des ports, élever des constructions utiles ".

Théories sur l'impôt

- S'ils s'accordent sur la nécessité d'impôts peu élevés, les théoriciens libéraux s'entendent moins bien sur la forme qu'ils doivent prendre. Say est favorable à l'impôt progressif mais se retrouve en minorité devant Wilfredo Pareto (1848-1923), Ludwig von Mises (1881-1973), Friedrich Hayek (1899-1992) et Milton Friedman (1912-), qui défendent un impôt sur le revenu proportionnel.

Les théories sur l'impôt

- Cependant avec le développement économiques les tâches à financer par l'impôt (éducation, santé, retraites, sécurité, etc.) sont vouées à augmenter, et donc à recevoir des ressources en augmentation. ILl est urgent de développer de nouvelles pensées et de nouveaux discours sur l'impôt

Théories sur l'impôt

- C'est à un travail d'imagination politique qu'il faut se livrer afin de dépasser les impasses actuelles en proposant des solutions inédites, adaptées aux situations nouvelles que mettent en place le développement du capitalisme cognitif et l'accélération de notre devenir-mondial.

Théories sur l'impôt

- Cette réflexion devrait se dérouler au moins sur deux niveaux, celui de l'analyse économique et celui de la théorie politique.
- A. Sur le plan de l'analyse économique, on cherchera à évaluer les pratiques actuelles et à recenser les expérimentations en cours, puis à esquisser des possibilités nouvelles de taxation.
- A.1. Bilan empirique et prospectif : la compétition globale pour attirer les investissements rend-elle vraiment impraticable un impôt agressivement progressif, comme on l'entend parfois ? La taxation des externalités négatives, dans sa pratique observée dans les dernières décennies, offre-t-elle un mécanisme satisfaisant ?
- A.2. Propositions innovatrices : quelles nouvelles formes d'imposition ont été proposées récemment, et quels ont été leurs premiers résultats ?

L'INVESTISSEMENT

- Adoptée en 1995, la nouvelle loi relative à l'incitation à l'investissement, dite « charte de l'investissement » est venue mettre un terme à un ensemble de textes disparates, régissant chacun un secteur d'activités particulier

La charte d'investissement

- Désormais, tout projet, quel que soit le domaine où il s'exercera, est soumis à une législation unifiée, homogène, généralisée à l'ensemble des régions du Royaume, et faisant bénéficier toutes les activités des mêmes avantages. En somme c'est l'acte d'investir qui sera pris en compte.

Charte d'investissement

- Concernant précisément ces avantages, la charte de l'investissement se distingue par une diminution sensible de la pression fiscale aussi bien lors de la phase de création d'une entreprise, que lors de l'exploitation.

Charte d'investissement

- C'est ainsi que l'acquisition de terrains destinés à la réalisation de projets industriels est exonérée des droits d'enregistrement,
- Quant aux projets prévoyant l'importation de biens d'équipement, de matériel et d'outillage, ils bénéficient d'une part, de l'application d'un taux de 2,5% et de 10% de droits de douane et d'autres part, sont exonérés de la TVA

Charte d'investissement

- En outre toute création d'entreprise est exonéré des impôts des patentes et de la taxe urbaine pendant 5 ans.
- les entreprises exportatrices bénéficient d'une réduction totale de l'IS et de l'IGR pendant les 5 premières années consécutives à leur création, et de 50% au delà de cette période.

Charte d’investissement

- Pour leur part, les projets d’extension bénéficient d’importantes provisions en franchise d’impôt
- Concernant les investisseurs étrangers, la loi leur garantit le transfert de leurs bénéfices ainsi que le produit de cession ou de liquidation de l’investissement